



Conseil d'administration

BUDGET 2013

CT/CA-040/2012/01FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

A – INTRODUCTION GÉNÉRALE

B – ALIGNEMENT DES PRIX ET DES COÛTS

C – RECETTES

D – DÉPENSES

E – ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES 2013

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2013

ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. Introduction générale

Le budget pour l'exercice 2013 comprend:

- B. la description du travail du Centre de traduction dans une perspective d'alignement des prix et des coûts pour 2013;
- C. les recettes du Centre prévues à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant les paiements effectués par les organes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une subvention communautaire;
- D. les dépenses du Centre, ventilées par titre;
- E. la ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie illustre le lien avec le programme de travail pour 2013. Elle identifie, d'une part, les ressources allouées à chaque activité afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Centre et, d'autre part, la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans ce document sont exprimés en euros.

B. Alignement des prix et des coûts

Lors de sa réunion de mars 2012, le conseil d'administration a approuvé une réduction de -10 % pour les tarifs des services programmés et lents (traductions, révisions et modifications), au lieu de la réduction de -25 % appliquée jusqu'en 2012. Par ailleurs, un examen semestriel des coûts effectué en juillet 2012 a montré que, pour aligner les prix et les coûts, le Centre devait appliquer des suppléments plus élevés pour les traductions «complexes» et «confidentielles», à savoir 15 euros au lieu de 10 euros, et 20 euros au lieu de 10 euros, respectivement. À la lumière de ce constat, les clients du Centre ont été invités à communiquer leurs prévisions actualisées pour le budget 2013, le barème des tarifs ayant été légèrement révisé par rapport à celui que le conseil d'administration avait approuvé en mars 2012.

Les prévisions des clients ont montré une augmentation des volumes de traductions pour 2013 (709 972 pages) par rapport aux prévisions apparaissant dans le budget rectificatif 2012 (approximativement 594 000 pages) et dans l'avant-projet de budget (APB) 2013 (633 658 pages). En vertu de la structure tarifaire pour 2013, les prévisions de recettes pour les titres 1 («Versements des agences, offices, institutions et organes») et 3 («Coopération interinstitutionnelle») s'élevaient à 44,3 millions d'euros, soit une augmentation de 3,8 millions d'euros par rapport au budget rectificatif 2012, et de 1,7 million d'euros par rapport à l'APB 2013.

Dans l'APB 2013, le Centre a estimé qu'il était nécessaire d'injecter dans les «Recettes» une partie de la réserve constituée en 2011 pour maintenir la stabilité des prix (560 700 euros). Dans ce budget révisé 2013, le recours à la réserve n'est plus nécessaire. Le budget 2013 est équilibré sans recours à la réserve, et ce grâce à l'augmentation des prévisions des clients et aux efforts déployés par le Centre pour réduire ses coûts et le nombre de postes figurant dans le tableau des effectifs.

Le tableau ci-après présente les prix applicables en 2013:

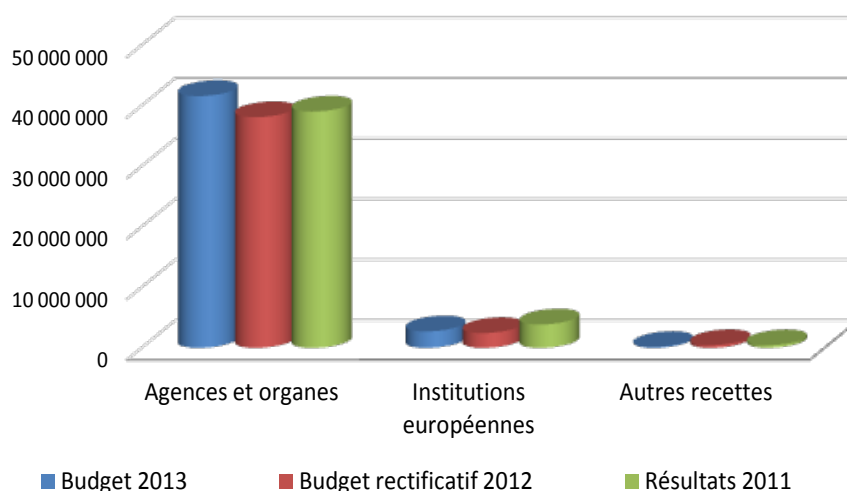
Service à prester	Normal (EUR)	Programmé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	97,00	87,30	121,25	174,60
Modification (prix par page)	180,00	162,00	225,00	
Révision (prix par page)	48,50	43,65	60,63	
Contrôle rédactionnel (<i>Editing</i>) (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Marques (prix par page)	39,47 EUR pour 444 490 pages (arrangement bilatéral)			
Dessins ou modèles communautaires (prix par terme)	5,00 EUR			
Listes de termes (par terme)	5,00 EUR			
Standardisation, terminologie	900 EUR par homme/jour			
Contrôle de qualité ex post pour les traductions des marques	900 EUR par homme/jour (50 % des coûts totaux, arrangement bilatéral)			

Suppléments

Type de document	Supplément par page, en EUR
Format complexe	15,00
Confidentiel	20,00
Langue non communautaire	10,00

C. Recettes

Sur la base de la nouvelle structure tarifaire présentée ci-dessus, les prévisions de recettes pour les titres 1, 3 et 4 dans le budget 2013 s'élèvent à 44 484 400 euros. Les prévisions de recettes pour 2013 sont présentées ci-dessous par rapport au budget rectificatif 2012 et aux résultats 2011. Afin de faciliter la comparaison, le titre 5, qui comporte les résultats des exercices précédents et des transferts de fonds de réserve, n'est pas inclus dans le graphique.



Alors que le volume de traductions prévu pour 2013 est supérieur de 19,5 % et de 1,9 % aux volumes de 2012 et de 2011, respectivement, l'augmentation des recettes prévues est moindre: 9,3 % et 3,3 %. Il s'agit d'un effet de l'alignement des prix et des coûts réalisé par le Centre, tel que décrit ci-dessus. Il convient de noter que les prévisions individuelles des clients peuvent varier de manière significative d'une année à l'autre.

S'agissant du titre 1, les recettes prévues s'élèvent à 41,6 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 2,3 millions d'euros par rapport à l'APB 2013, et de 3,5 millions d'euros par rapport au budget rectificatif 2012. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du volume de marques prévu par l'OHMI. En 2013, un volume de 444 490 pages est prévu, lequel est considérablement plus élevé que dans l'APB 2013 et dans le budget rectificatif 2012, dans lesquels le volume prévu était d'environ 371 000 pages. En même temps, l'augmentation du volume prévu donne lieu à l'application d'un prix par page moins élevé pour les marques, comme convenu entre le Centre de traduction et l'OHMI.

Les recettes prévues provenant des institutions européennes, 2,7 millions d'euros, sont considérablement moins élevées dans le budget (-17,8 %) que dans l'APB 2013. Toutefois, les prévisions sont supérieures de 11 % par rapport au budget rectificatif 2012.

Les autres recettes pour 2013 se composent d'intérêts bancaires (titre 4) et d'un montant provenant de la réserve pour investissements exceptionnels (titre 5). Les intérêts bancaires ont baissé de 441 561 euros en 2011 et de 450 000 euros dans le budget rectificatif 2012 à une prévision de 150 000 euros en 2013. Cette diminution est due à des montants plus faibles sur les comptes bancaires du Centre, combinés à des taux d'intérêts moins élevés. 136 000 euros ont été virés de la réserve pour investissements exceptionnels vers le budget 2013. Cette réserve sera utilisée pour les dépenses en matière de TI liées au programme e-CdT.

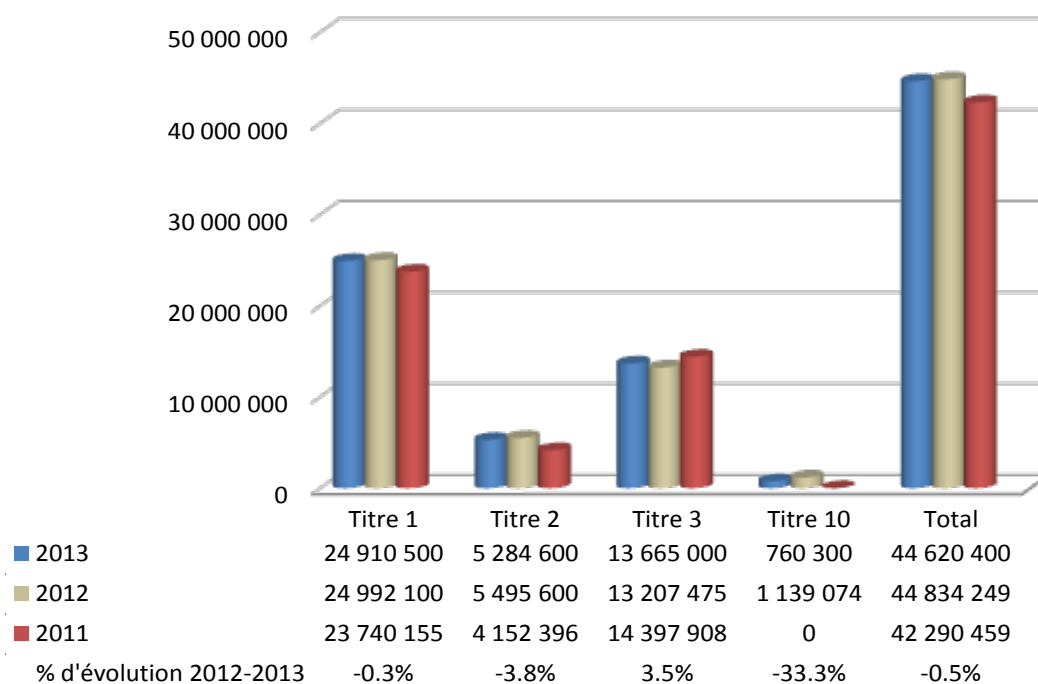
Un nouveau client a signé un accord avec le Centre depuis que l'APB 2013 a été établi. L'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Agence IT) a dès lors été incluse dans le budget rectificatif 2012.

1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Agence IT)	p.m.
------	--	------

D. Dépenses

Comme cela est expliqué à la section B, le Centre a poursuivi ses efforts en vue d'aligner les dépenses et les recettes.

La ventilation des dépenses par titre ainsi qu'une comparaison avec le budget rectificatif 2012 et les résultats 2011 sont illustrées ci-dessous. Les augmentations de salaires pour 2011 et 2012 faisant toujours l'objet d'un litige à l'heure de la préparation du présent budget, leur impact sur les dépenses de personnel en 2013 a été pris en compte dans un crédit spécifique du titre 10.



Titre 1 – PERSONNEL

S'agissant du titre 1 («Personnel»), les crédits restent essentiellement identiques dans le budget 2013 à ce qu'ils étaient dans le budget rectificatif 2012, qui était déjà aligné sur le tableau des effectifs pour 2013, à l'exception des agents contractuels (poste 1115, voir explication ci-dessous).

Une modification a été apportée au tableau des effectifs pour 2013 inclus dans l'APB 2013: un poste permanent AST 7 a été remplacé par un poste temporaire AST 3.

Comme indiqué dans l'APB 2013, l'analyse des postes en 2012 a abouti à la suppression de deux postes AST, à la conversion de sept postes d'agents temporaires en postes d'agents contractuels et au redéploiement de deux postes AD des départements de support afin de recruter deux traducteurs croates. Comme expliqué dans l'APB 2013, cela permet au Centre de se préparer pour l'élargissement de l'UE à la Croatie sans augmenter son effectif total.

Le nombre total de postes du tableau des effectifs diminue de 215 en 2012 à 206 en 2013. En conséquence, le nombre d'agents contractuels prévus augmente de 15 à 22, chiffre identique à celui de l'APB 2013.

Les autres modifications apportées au titre 1 sont principalement liées aux prévisions de dépenses révisées que le Centre est tenu de payer en vertu du statut du personnel, telles que les frais du service

médical de la Commission, les frais de garde d'enfants du personnel du Centre, ainsi que les indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation.

La provision pour les augmentations de salaires (de 2011 à 2013 inclus) ayant été prise en compte dans le poste budgétaire 10005, le budget total du titre 1 est inférieur de 0,3 % à celui figurant dans le budget rectificatif 2012.

Titre 2 – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

S'agissant du titre 2, les crédits du budget 2013 sont inférieurs de 3,8 % à ceux du budget rectificatif 2012.

Les réductions constatées dans le budget 2013 par rapport à l'APB 2013 sont opérées aux postes 2000 («Location d'immeubles et frais accessoires»), 2030 («Nettoyage et entretien») du fait du nouveau contrat de nettoyage, et 2100 («Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels»). S'agissant des autres dépenses, il était nécessaire d'augmenter les crédits de l'APB 2013, comme pour les postes 2392 («Services d'assistance administrative de la Commission») et 2650 («Travaux d'interprétation» pour le conseil d'administration), et d'ajuster les crédits consacrés à l'achat de mobilier, de livres et de périodiques sur ceux prévus dans le budget rectificatif 2012.

Titre 3 – DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

S'agissant du titre 3 («Dépenses opérationnelles»), les dépenses prévues sont supérieures de 3,5 % au budget rectificatif 2012 et inférieures de 5,1 % aux résultats 2011.

Les prévisions de dépenses «freelances» ont été affinées en comparant les volumes traduits en 2011 et les prévisions révisées pour 2012 et 2013, pour lesquelles les prévisions détaillées fournies par les clients sont très précieuses. Le système d'analyse et de suivi mis en place par le Centre pour surveiller les dépenses du poste 3000 s'est également avéré efficace pour cet exercice.

Titre 10 – PROVISIONS

Le seul crédit prévu dans le budget 2013 concerne l'impact des augmentations de salaires de 2011 à 2013 sur les dépenses de personnel, pour un montant de 760 300 euros.

E. Activités

Le Centre a défini quatre activités: 1) Activité de base: traduction; 2) Activités de soutien; 3) Activités externes; et 4) Activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2013 sont réparties entre les différentes activités illustrées dans le tableau ci-après. Les ressources financières prévues aux titres 1 et 2 sont réparties sur la base des ressources humaines affectées à chaque activité. La répartition exacte est calculée en fonction des différents types de postes et des différents grades, et par conséquent de la variation des coûts salariaux en fonction des activités. Des informations plus détaillées sont fournies dans le programme de travail pour 2013.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité de base: traduction	65,22 %	75,84 %	33 838 783
Activités de soutien	25,35 %	13,66 %	6 096 120
Activités externes (actions de promotion)	1,91 %	3,50 %	1 560 963
Activités de gestion et de contrôle	7,52 %	7,00 %	3 124 534
Total	100,00 %	100,00 %	44 620 400

Activité 1: TRADUCTION

Le Centre a pour activité de base la fourniture de services linguistiques, essentiellement la traduction, la modification, le contrôle rédactionnel et la révision de documents, ainsi que la traduction et la révision des marques, dessins et modèles communautaires, conformément aux critères de qualité et aux délais de livraison déterminés (une des priorités stratégiques du Centre).

Cette activité mobilise 65,2 % des ressources humaines du Centre et consomme 75,8 % de son budget total, soit la totalité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

Le volume total pour 2013 est de 709 972 pages, soit une augmentation de 12,04 % par rapport à l'APB 2013, et de 19,52 % par rapport au budget rectificatif 2012.

	2013	2012	% 2012-2013
Nombre total de pages prévues	709 972	594 000	+19,52 %
Total des versements effectués au titre des travaux de traduction, terminologie et listes de termes	44 334 400	40 576 700	+9,26 %

L'estimation du volume d'activité de traduction, en nombre de pages, est la suivante:

Agence européenne pour l'environnement (AEE)	2 138
Fondation européenne pour la formation (ETF)	2 512
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	3 350
Agence européenne des médicaments (EMA)	37 797
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	7 070
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	51 193
OHMI – Contrôle linguistique	17 305
OHMI Marques	444 490
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	1 237
Office européen de police (Europol)	4 929
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	6 090
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	633
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	8 443
Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	3 622

Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	52
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	1 419
Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	16 922
Agence ferroviaire européenne (AFE)	7 732
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	206
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	696
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	4 483
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	7 315
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	125
Collège européen de police (CEPOL)	1 134
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	1 272
Agence du GNSS européen (GSA)	154
Agence européenne de défense (AED)	52
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	22 530
Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA)	1 495
Entreprise commune Fusion à des fins énergétiques (F4E)	515
Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.
Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA)	269
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	650
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	626
Agence exécutive pour la recherche (REA)	164
Entreprise commune «Clean Sky» (EC Clean Sky)	168
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	1 852
Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	206
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	10 103
Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (EC ARTEMIS)	109
Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	198
Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH)	34
Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (EC ENIAC)	p.m.
Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA)	p.m.
Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	684
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	8 578
Autorité bancaire européenne (ABE)	2 062
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	p.m.
Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	p.m.
Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Agence IT)	p.m.
Commission européenne (CE)	8 580
Parlement européen (PE)	p.m.
Conseil de l'Union européenne	3 330
Cour des comptes européenne	412
Comité des régions de l'Union européenne (CdR)	p.m.
Comité économique et social européen (CESE)	p.m.

Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	9 030
Banque centrale européenne (BCE)	700
Médiateur européen	5 306
Total pages	709 972

Activité 2: SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Opérant en tant qu'organisme autonome de l'Union européenne, le Centre a besoin de personnel technique et administratif pour accomplir des tâches liées aux ressources humaines, aux marchés publics, à une comptabilité exacte et fiable, aux infrastructures et à la logistique, et, en particulier, pour fournir tout soutien nécessaire à ses activités de base. Les activités de soutien ont également pour objectif de coordonner des projets transversaux de grande envergure visant à fournir un meilleur service aux clients. Enfin, le Centre fournit également des solutions performantes d'infrastructure centrale pour les technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'activité de soutien administratif et technique du Centre mobilise 25,4 % des ressources humaines du Centre et consomme 13,7 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

Activité 3: ACTIVITÉS EXTERNES (ACTIONS DE PROMOTION)

L'objectif de cette activité est de promouvoir, d'une part, le Centre et, d'autre part, la traduction en tant que métier et service, principalement par le biais de présentations données par le Centre auprès de ses partenaires externes: clients, comités interinstitutionnels et internationaux, et universités des États membres. Cette activité est également liée à la deuxième mission du Centre: contribuer à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction communautaire, par le biais de la coopération interinstitutionnelle.

Cette activité mobilise 1,9 % des ressources humaines du Centre et consomme 3,5 % de son budget total, soit la totalité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

Activité 4: GESTION ET CONTRÔLE

L'encadrement du Centre est tenu de faire respecter le statut du personnel et le règlement financier applicables aux organes et institutions de l'UE, et d'assurer la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne ainsi que le respect de son système de gestion de la qualité. Seule une activité de gestion et de contrôle efficace et efficiente est à même de procurer l'assurance raisonnable que les activités du Centre ont été réalisées de manière à atteindre les résultats attendus.

Cette activité mobilise 7,5 % des ressources humaines du Centre et consomme 7,0 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Exercice budgétaire 2013	Budget rectificatif n° 1/2012 Exercice budgétaire 2012	Résultats 2011
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	41 606 800	38 120 100	39 038 543
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	2 727 600	2 456 600	3 866 054
4	AUTRES RECETTES	150 000	453 000	441 561
5	EXCÉDENT BUDGÉTAIRE CUMULÉ ET VIREMENTS DES RÉSERVES CONSTITUÉES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES	136 000	3 804 549	9 231 710
	TOTAL	44 620 400	44 834 249	52 577 869
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	24 910 500	24 992 100	23 740 155
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	5 284 600	5 495 600	4 152 396
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	13 665 000	13 207 475	14 397 908
10	PROVISIONS	760 300	1 139 074	0
	TOTAL	44 620 400	44 834 249	42 290 460

III. ÉTAT DES RECETTES 2013

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				
100	Versements des agences, offices, institutions et organes				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	210 100	349 200	355 910	
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	256 000	250 200	317 240	
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	362 300	718 700	691 717	
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 976 900	2 772 900	2 982 374	
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	696 800	683 900	735 835	
1005	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	7 070 400	5 258 700	4 338 290	
1006	OHMI Marques	17 614 500	15 770 800	16 280 483	
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	120 000	120 000	54 195	
1008	Office européen de police (Europol)	478 100	475 000	512 570	
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	591 900	483 700	826 960	
	<i>Total de l'article 100</i>	31 377 000	26 883 100	27 095 575	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1 0 1					
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	61 400	65 600	103 429	
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	872 000	866 700	1 662 933	
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	16 740	
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	393 000	446 000	393 008	
1 0 1 6	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	5 000	2 500	1 953	
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	141 500	200 000	84 574	
1 0 1 8	Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	1 495 900	1 568 600	1 398 439	
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (AFE)	750 000	550 000	696 269	
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	3 718 800	3 699 400	4 357 345	
1 0 2					
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	20 000	31 500	97 317	
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	68 100	200 000	625 980	
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX)	400 800	398 900	392 638	
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA)	709 600	629 800	759 837	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1 0 2 4	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	12 100	17 000	23 686	
1 0 2 5	Collège européen de police (CEPOL)	110 000	110 000	85 970	
1 0 2 6	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	144 300	62 800	98 002	
1 0 2 7	Autorité du GNSS européen (GSA)	14 900	24 600	4 883	
1 0 2 8	Agence européenne de défense (AED)	5 000	5 000	12 717	
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	2 445 700	4 081 100	3 707 841	Cette prévision inclut les recettes relatives à l'hébergement du projet ECHA TERM
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	3 930 500	5 560 700	5 808 872	
1 0 3					
1 0 3 0	Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA)	145 000	157 000	164 309	
1 0 3 1	Entreprise commune Fusion à des fins énergétiques (F4E)	50 000	25 000	27 438	
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	1 163	
1 0 3 3	Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA)	26 100	26 100	18 677	
1 0 3 4	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	63 100	59 900	82 584	
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	55 000	43 700	38 051	
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (REA)	19 000	8 000	19 875	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1 0 3 7	Entreprise commune «Clean Sky» (EC Clean Sky)	16 300	8 000	9 261	
1 0 3 8	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	179 600	197 300	218 749	
1 0 3 9	Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	20 000	24 100	19 832	
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	574 100	549 100	599 937	
1 0 4					
1 0 4 0	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	980 000	807 000	930 590	
1 0 4 1	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (EC ARTEMIS)	10 400	4 700	7 998	
1 0 4 2	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	19 200	5 000	29 589	
1 0 4 3	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH)	3 300	6 700	6 870	
1 0 4 4	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (EC ENIAC)	p.m.	p.m.	4 883	
1 0 4 5	Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA)	p.m.	70 000	135 199	
1 0 4 6	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	44 600	32 200	0	
1 0 4 7	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	748 900	442 200	31 620	
1 0 4 8	Autorité bancaire européenne (ABE)	200 000	50 000	21 895	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1 0 4 9	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	p.m.	7 000	3 023	
	<i>Total de l'article 1 0 4</i>	2 006 400	1 424 800	1 171 665	
1 0 5					
1 0 5 0	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	p.m.	3 000	5 151	
1 0 5 1	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Agence IT)	p.m.	p.m.		Jusqu'à l'autonomie financière de l'Agence IT, ses travaux sont prévus et enregistrés sous le poste 3000, Commission européenne.
	<i>Total de l'article 1 0 5</i>	p.m.	3 000	5 151	
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	41 606 800	38 120 100	39 038 543	
	Total du titre 1	41 606 800	38 120 100	39 038 543	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0 0	Subvention de la Commission				Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2 0 0 0	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
	<i>Total de l'article 2 0 0</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	Total du titre 2	p.m.	p.m.	0	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
3 0 0	Activités de coopération interinstitutionnelle				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3 0 0 0	Commission européenne	1 087 600	953 300	2 341 598	Jusqu'à l'autonomie financière de l'Agence IT, ses travaux sont prévus et enregistrés sous le poste 3000, Commission européenne.
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	749 000	739 300	982 250	
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	215 200	23 800	30 029	
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	50 000	30 000	27 952	
3 0 0 6	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 8	Cour de justice de l'Union européenne	100 000	300 000	18 972	Cette prévision correspond à une estimation prudente des recettes issues de la Cour de justice, afin de ne pas aboutir à une surestimation des recettes 2013.
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	2 201 800	2 046 400	3 400 800	
3 0 1					

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
3 0 1 0	Banque centrale européenne	57 900	32 600	14 000	
3 0 1 1	Médiateur européen	467 900	377 600	451 255	
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	525 800	410 200	465 254	
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	2 727 600	2 456 600	3 866 054	
	Total du titre 3	2 727 600	2 456 600	3 866 054	
4	AUTRES RECETTES				
4 0	AUTRES RECETTES				
4 0 0	Intérêts bancaires				Sont inscrits à cet article les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4 0 0 0	Intérêts bancaires	150 000	450 000	441 561	
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	150 000	450 000	441 561	
4 0 1	Remboursements divers				Cet article concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	Remboursements divers	p.m.	3 000	0	
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	p.m.	3 000	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 4 0	150 000	453 000	441 561	
	Total du titre 4	150 000	453 000	441 561	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS DE FONDS DE RÉSERVE DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				
5 0	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS DE FONDS DE RÉSERVE DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				
5 0 0	<i>Excédent reporté de l'exercice précédent</i>				
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	2 973 349	9 231 710	Excédent reporté de l'exercice précédent. Article 16 du règlement financier du Centre du 22 décembre 2003.
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	p.m.	2 973 349	9 231 710	
5 0 1	Transferts de fonds de réserve des exercices précédents				
5 0 1 0	Transfert du fond de réserve pour investissements exceptionnels	136 000	831 200	0	En 2013, 136 000 EUR seront transférés du fond de réserve afin d'être utilisés pour des investissements en matière de TI liés au programme e-Cdt. Le montant pour 2012 était destiné au programme e-Cdt et à la salle des serveurs.
5 0 1 5	Transfert pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	
	<i>Total de l'article 5 0 1</i>	136 000	831 200	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 5 0	136 000	3 804 549	9 231 710	
	Total du titre 5	136 000	3 804 549	9 231 710	
6	REMBOURSEMENTS				
6 0	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
6 0 0	<i>Remboursements aux clients</i>				
6 0 0 0	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	p.m.	p.m.	0	
	Total du titre 6	p.m.	0	0	
	TOTAL GÉNÉRAL	44 620 400	44 834 249	52 577 869	

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2013

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1	PERSONNEL				
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ				Les augmentations de salaires pour 2011 et 2012 faisant toujours d'un litige, leur impact sur les dépenses de personnel en 2013 a été pris en compte dans une provision au poste 10005. Une augmentation de salaire supplémentaire de 1 % a été prévue pour 2013 et est également incluse dans cette provision.
110	Personnel en activité				
1 1 0 0	Traitements de base	14 373 500	14 284 425	13 763 889	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires. Tableau des effectifs 2013: 206 postes, soit 9 postes en moins par rapport à 2012. Le budget rectificatif 2012 a déjà inclus cette diminution dans ce poste budgétaire.
1 1 0 1	Allocations familiales	1 320 200	1 499 300	1 285 431	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 281 900	2 320 700	2 218 249	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat	28 900	29 400	28 590	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de l'annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédent le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal. Nombre de bénéficiaires en 2013 = 17.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	<i>Total de l'article 110</i>	18 004 500	18 133 825	17 296 160	
111	Agents auxiliaires et agents locaux				
1 1 1 3	Stagiaires	13 600	13 300	13 788	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives aux stagiaires, en développant, par exemple, des relations avec les universités. 25 % du traitement de base d'un AD5/1 * 3 stagiaires pour une période de quatre mois.
1 1 1 5	Agents contractuel	1 059 100	729 700	622 657	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 bis et son titre IV. L'augmentation entre 2012 et 2013 est due à l'augmentation du nombre d'agents contractuels de 15 à 22.
	<i>Total de l'article 111</i>	1 072 700	743 000	636 445	
112	Perfectionnement professionnel du personnel				
1 1 2 0	Perfectionnement professionnel du personnel	196 400	210 000	178 898	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24 bis. La diminution en 2013 est due à la révision du tableau des effectifs.
	<i>Total de l'article 112</i>	196 400	210 000	178 898	
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale				
1 1 3 0	Couverture des risques maladie	488 700	505 100	492 569	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale (3,4 % du traitement de base); la contribution des agents s'élève à 1,7 % du traitement de base.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1 1 3 1	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	110 700	114 400	102 226	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (0,77 % du traitement de base). Un supplément de 2 % est appliqué aux crédits ainsi calculés (portant le taux à 0,7854 %) pour couvrir les dépenses en cas de non-intervention de l'assurance (article 73 du statut).
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	145 400	155 200	121 684	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires. Taux appliqué: 1,62 % du traitement de base.
1 1 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1 1 3 4	Contribution au régime des pensions communautaires	3 515 100	3 571 600	3 460 492	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire. La contribution patronale est de 23,2 % des traitements de base, y compris pour le personnel contractuel, la contribution du personnel s'élève à 11,6%.
	<i>Total de l'article 113</i>	4 259 900	4 346 300	4 176 971	
114	Allocations et indemnités diverses				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	2 575	0	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance crédits pour 5 enfants d'agents dont le pays de résidence n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1 1 0 0.
1 1 4 1	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	292 900	297 900	267 712	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire et l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Les crédits ont été diminués suite à la révision du tableau des effectifs.
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
<i>Total de l'article 114</i>		293 900	300 475	267 712	
115	Heures supplémentaires				
1 1 5 0	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<i>Total de l'article 115</i>		p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
117	<i>Prestations d'appoint</i>				
1 1 7 1	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés pour permettre au Centre d'assurer l'interprétation de conférences ponctuelles, dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de mettre à sa disposition des ressources d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1 1 7 5	Intérimaires	172 700	345 800	387 485	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire. Calcul pour 6 intérimaires (3 postes AST3 pour une période de six mois, et 3 postes AST1 pour une période de huit mois).
	<i>Total de l'article 117</i>	172 700	345 800	387 485	
118	<i>Frais divers de recrutement et de mutation du personnel</i>				
1 1 8 0	Frais divers de recrutement du personnel	51 000	51 000	84 513	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement. Pour 2013: estimations pour 3 procédures de sélection: publication, frais de voyage et indemnités pour 15 candidats par sélection, et examens médicaux, y compris les radiographies.
1 1 8 1	Frais de voyage	8 000	8 300	3 410	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	83 300	65 000	31 749	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Les différences entre les années dépendent des mouvements de personnel ainsi que de l'origine des personnes recrutées et des membres du personnel quittant le Centre.
1 1 8 3	Frais de déménagement	32 300	40 400	29 279	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Calcul basé sur les frais de déménagement moyens en 2011 * 6 déménagements en 2013 * 10 % d'augmentation des prix.
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	119 000	118 300	88 204	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
<i>Total de l'article 118</i>		293 600	283 000	237 155	
119	<i>Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations</i>				
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	500	500	0	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
<i>Total de l'article 119</i>		500	500	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	TOTAL DU CHAPITRE 11	24 294 200	24 362 900	23 180 825	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS				
130	Missions et déplacements				
1 3 0 0	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	40 000	40 000	68 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	<i>Total de l'article 130</i>	40 000	40 000	68 000	
131	Missions et déplacements liés aux formations				
1 3 1 0	Frais de mission liés aux formations	30 000	30 000	50 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
	<i>Total de l'article 131</i>	30 000	30 000	50 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 13	70 000	70 000	118 000	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL				
140	Infrastructure à caractère socio-médical				
1 4 0 0	Restaurants et cantines	39 600	39 500	34 821	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement courants des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats d'entretien des installations, la fourniture de matériel, etc. Calcul basé sur la consommation en 2011 * augmentation due à l'indexation en 2012 et 2013.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	<i>Total de l'article 140</i>	39 600	39 500	34 821	
141	Service médical				
1 4 1 0	Service médical	53 100	39 400	61 500	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
	<i>Total de l'article 141</i>	53 100	39 400	61 500	
142	Autres dépenses				
1 4 2 0	Autres interventions	291 600	320 400	200 500	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission.
1 4 2 1	Relations sociales	13 000	12 000	21 025	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
	<i>Total de l'article 142</i>	304 600	332 400	221 525	
	TOTAL DU CHAPITRE 14	397 300	411 300	317 845	
15	MOBILITÉ				
152	Mobilité				
1 5 2 0	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1 5 2 1	Fonctionnaires du centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 15	p.m.	p.m.	0	
16	SERVICES SOCIAUX				
160	Service social				
1 6 0 0	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	p.m.	0	
162	Autres dépenses				
1 6 2 0	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	p.m.	0	
163	Centre de la petite enfance				
1 6 3 0	Centre de la petite enfance	145 000	142 900	122 700	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Prévisions pour 2013 soumises par le Parlement européen.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	<i>Total de l'article 163</i>	145 000	142 900	122 700	
164	Aide complémentaire aux handicapés				
1 6 4 0	Aide complémentaire aux handicapés	2 000	2 000	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
	<i>Total de l'article 164</i>	2 000	2 000	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 16	147 000	144 900	122 700	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION				
170	Réceptions et représentation				
1 7 0 0	Frais de réception et de représentation	2 000	3 000	785	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réceptions et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
	<i>Total de l'article 170</i>	2 000	3 000	785	
	TOTAL DU CHAPITRE 17	2 000	3 000	785	
19	PENSIONS				
190	Pensions				
1 9 0 0	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 19	p.m.	p.m.	0	
	Total du titre 1	24 910 500	24 992 100	23 740 155	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT				
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
200	<i>Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</i>				
2 0 0 0	Location d'immeubles et frais accessoires	1 343 200	1 335 000	1 202 084	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles, parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre de traduction.
	<i>Total de l'article 200</i>	1 343 200	1 335 000	1 202 084	
201	Assurances				
2 0 1 0	Assurances	9 500	11 000	9 002	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre de traduction.
	<i>Total de l'article 201</i>	9 500	11 000	9 002	
202	Eau, gaz, électricité et chauffage				
2 0 2 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	125 100	62 000	40 000	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	<i>Total de l'article 202</i>	125 100	62 000	40 000	
203	Nettoyage et entretien				
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	145 000	168 000	175 310	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, lavages, blanchissages, nettoyages à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
	<i>Total de l'article 203</i>	145 000	168 000	175 310	
204	Aménagement des locaux				
2 0 4 0	Aménagement des locaux	20 000	360 305	20 850	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans les immeubles.
	<i>Total de l'article 204</i>	20 000	360 305	20 850	
205	Sécurité et surveillance des immeubles				
2 0 5 0	Sécurité et surveillance des immeubles	121 400	95 000	72 540	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux. L'accroissement entre 2012 et 2013 est à l'utilisation en tant que réceptionniste d'un agent de sécurité d'entreprise externe dans l'attente du recrutement d'un agent contractuel.
	<i>Total de l'article 205</i>	121 400	95 000	72 540	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
206	Acquisition de biens immobiliers				
2 0 6 0	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre de traduction.
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	p.m.	0	
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles				
2 0 8 0	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	17 995	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
	<i>Total de l'article 208</i>	p.m.	17 995	0	
209	Autres dépenses				
2 0 9 0	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz et électricité), entretiens, les taxes communales et les frais accessoires.
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 20	1 764 200	2 049 300	1 519 786	
21	INFORMATIQUE				
210	Informatique				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
2 1 0 0	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et du logiciel	1 500 000	1 338 000	874 302	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. L'augmentation en 2013 est due à l'achat de matériel informatique et de logiciels en vue de préparer le programme e-Cdt (136 000 EUR), ABAC (50 000 EUR) et l'extension de stockage (200 000 EUR).
	<i>Total de l'article 210</i>	1 500 000	1 338 000	874 302	
212					
2 1 2 0	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes.	1 300 000	1 309 400	1 108 166	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
	<i>Total de l'article 212</i>	1 300 000	1 309 400	1 108 166	
	TOTAL DU CHAPITRE 21	2 800 000	2 647 400	1 982 468	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
220	<i>Installations techniques et matériel bureautique</i>				
2 2 0 0	Premier équipement	p.m.	5 000	4 494	Ce crédit est destiné à couvrir le premier équipement en matériel (photocopieuses, fax, scanners, etc.) pour le stockage de la documentation et des archives et la gestion du courrier.
2 2 0 1	Remplacement	p.m.	p.m.	0	L'achat de matériel et installations sur ce crédit est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations qu'il remplace.
2 2 0 2	Location	p.m.	5 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de télécopieurs, de machines à photocopier et d'installations techniques diverses.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation	2 000	2 000	1 146	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements.
2 2 0 4	Matériel bureautique	3 000	3 000	3 949	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus relatifs à la bureautique.
	<i>Total de l'article 220</i>	5 000	15 000	9 588	
221	Mobilier				
2 2 1 0	Premier équipement	15 000	15 000	8 173	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier.
2 2 1 1	Remplacement	15 000	5 000	3 468	Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement du mobilier.
2 2 1 2	Entretien, utilisation et réparation	2 000	2 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien du mobilier.
	<i>Total de l'article 221</i>	32 000	22 000	11 641	
223	Parc automobile				
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2 2 3 2	Location de véhicules	27 000	25 600	25 375	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme d'une voiture de service ainsi que les dépenses de location occasionnelles pour répondre à certains besoins fortuits.
2 2 3 3	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	9 500	9 500	7 546	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
	<i>Total de l'article 223</i>	36 500	35 100	32 921	
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	10 000	10 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications.
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques.
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	9 000	9 000	8 699	Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations et l'achat d'abonnements aux journaux et périodiques en fonction des besoins propres du Centre.
2 2 5 3	Dictionnaires pour traducteurs	2 500	2 500	611	Ce crédit est destiné à l'achat de dictionnaires.
2 2 5 4	Reliure et entretien des livres	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.
	<i>Total de l'article 225</i>	21 500	21 500	19 311	
	TOTAL DU CHAPITRE 22	95 000	93 600	73 460	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT				
230	<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>				
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	20 000	20 000	29 688	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
	<i>Total de l'article 230</i>	20 000	20 000	29 688	
232	<i>Dépenses financières</i>				
2 3 2 0	Frais bancaires	4 500	4 500	3 940	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
2 3 2 1	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre de traduction dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
	<i>Total de l'article 232</i>	4 500	4 500	3 940	
233	Frais juridiques				
2 3 3 0	Frais juridiques	10 000	10 000	1 500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
	<i>Total de l'article 233</i>	10 000	10 000	1 500	
234	Dommmages et intérêts				
2 3 4 0	Dommmages et intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre de traduction au titre de dommmages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
	<i>Total de l'article 234</i>	p.m.	p.m.	0	
235	Autres dépenses de fonctionnement				
2 3 5 0	Assurances diverses	10 700	10 500	8 465	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2 3 5 2	Frais divers de réunions internes	1 500	1 500	867	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes.
2 3 5 3	Déménagement des services	7 500	10 000	6 399	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur des bâtiments.
2 3 5 9	Autres dépenses	2 200	3 900	248	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	<i>Total de l'article 235</i>	21 900	25 900	15 979	
239	<i>Prestations entre institutions</i>				
2 3 9 0	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction effectués, dactylographie y compris, par la Commission pour le compte du Centre de traduction.
2 3 9 1	Travaux d'interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre de traduction, en particulier par les institutions de l'UE.
2 3 9 2	Services d'assistance administrative de la Commission Européenne	146 200	145 000	145 700	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative de la Commission au Centre de traduction.
2 3 9 3	Publications	10 000	9 000	23 885	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais pour la publication du budget du Centre de traduction et d'autres actions de communication et de promotion.
2 3 9 4	Diffusion	5 000	5 000	4 966	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients. Les frais associés à l'impression de documents sont couverts par 2393.
	<i>Total de l'article 239</i>	161 200	159 000	174 550	
	TOTAL DU CHAPITRE 23	217 600	219 400	225 657	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS				
240	<i>Affranchissement</i>				
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	49 800	47 900	38 766	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	<i>Total de l'article 240</i>	49 800	47 900	38 766	
241	<i>Télécommunications</i>				
2 4 1 0	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	215 000	295 000	194 160	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences, de transmission de données ainsi que les dépenses relatives aux équipements de télécommunications. L'accroissement en 2012 était due au projet salle de serveurs.
	<i>Total de l'article 241</i>	215 000	295 000	194 160	
	TOTAL DU CHAPITRE 24	264 800	342 900	232 927	
25	FRAIS DE RÉUNIONS				
250	<i>Frais de réunions et de convocations</i>				
2 5 0 0	Réunions et convocations en général	5 000	5 000	8 086	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
	<i>Total de l'article 250</i>	5 000	5 000	8 086	
255	<i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
2 5 5 0	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	5 000	5 000	3 610	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais annexes à la tenue des réunions, non couverts par l'infrastructure existante (par exemple organisés au bâtiment JMO, etc).
	<i>Total de l'article 255</i>	5 000	5 000	3 610	
	TOTAL DU CHAPITRE 25	10 000	10 000	11 696	
26	GOVERNANCE DU CENTRE				
260	Frais de réunions et de convocations				
2 6 0 0	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	15 000	Crédits pour les frais de voyage, de subsistance et d'approche des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
	<i>Total de l'article 260</i>	20 000	20 000	15 000	
261	Organisation des réunions du conseil d'administration				
2 6 1 0	Organisation des réunions du conseil d'administration	3 000	3 000	6 501	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
	<i>Total de l'article 261</i>	3 000	3 000	6 501	
265	Travaux d'interprétation				
2 6 5 0	Travaux d'interprétation	85 000	85 000	60 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	<i>Total de l'article 265</i>	85 000	85 000	60 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 26	108 000	108 000	81 501	
27	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION				
270	<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>				
27 0 0	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	25 000	25 000	24 900	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
	<i>Total de l'article 270</i>	25 000	25 000	24 900	
	TOTAL DU CHAPITRE 27	25 000	25 000	24 900	
	Total du titre 2	5 284 600	5 495 600	4 152 396	
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE				
300	<i>Prestations de traduction externe</i>				
3 0 0 0	Prestations de traduction externe	12 950 000	12 500 000	13 704 572	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de marques communautaires et de documents, la révision et la modification de traductions et le contrôle linguistique d'originaux, ainsi que la terminologie (traduction de listes de termes).

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
	<i>Total de l'article 300</i>	12 950 000	12 500 000	13 704 572	
	TOTAL DU CHAPITRE 30	12 950 000	12 500 000	13 704 572	
31	EXDÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
310	<i>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</i>				
3 1 0 0	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	715 000	707 475	693 336	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.
	<i>Total de l'article 310</i>	715 000	707 475	693 336	
	TOTAL DU CHAPITRE 31	715 000	707 475	693 336	
	Total du titre 3	13 665 000	13 207 475	14 397 908	
10	PROVISIONS				
100	CRÉDITS PROVISIONNELS				
1000	<i>Crédits provisionnels</i>				
1 0 0 0 3	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	1 139 074	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2013	Budget rectificatif 2012	Résultats 2011	Commentaires
1 0 0 4	Provision pour le fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Provision destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 59 bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice.
1 0 0 5	Provision pour l'augmentation des rémunérations en litige	760 300	p.m.	0	Cette provision inclut l'impact sur les dépenses de personnel 2013 d'une augmentation de salaires de 1,7 % pour 2011 et d'une augmentation de salaires de 1 % pour 2012, qui font actuellement l'objet d'un litige. Une augmentation de salaires supplémentaire de 1 % a été prévue pour 2013 et est également incluse dans cette provision.
1 0 0 6	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	
	<i>Total de l'article 1000</i>	760 300	1 139 074	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 100	760 300	1 139 074	0	
	Total du titre 10	760 300	1 139 074	0	
	TOTAL GÉNÉRAL	44 620 400	44 834 249	42 290 460	

ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2011		2012		2013	
	Pourvus au 31.12.2011		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif		Autorisés dans le cadre du budget	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	1
AD 14	1	1	1	0	1	0
AD 13	0	0	0	0	0	0
AD 12	6	5	8	5	8	3
AD 11	8	9	10	9	9	9
AD 10	10	5	8	5	10	5
AD 9	3	7	3	10	2	10
AD 8	2	9	3	9	5	8
AD 7	9	18	9	22	7	23
AD 6	0	15	4	16	5	16
AD 5	3	21	1	14	0	16
TOTAL AD	42	90	47	91	47	91
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	0	1	0	1
AST 8	5	0	5	0	5	0
AST 7	2	2	2	3	2	3
AST 6	2	3	3	2	2	2
AST 5	1	3	1	6	2	9
AST 4	3	12	5	13	3	12
AST 3	5	20	2	21	2	18
AST 2	0	6	0	7	0	6
AST 1	0	8	0	6	0	1
TOTAL AST	18	55	18	59	16	52
TOTAL	60	145	65	150	63	143
TOTAL PERSONNEL	205		215		206	